

Aux familles
Au site
p.c au corps enseignant

Objet: indications pour la rentrée scolaire 2020/2021

Mesdames et Messieurs,

en tenant compte des indications fournies par les pouvoirs publics et par les autorités sanitaires et scientifiques, l'institution scolaire a organisé son service et fixé tout ce qui sera mise en oeuvre pour l'année scolaire 2020/2021 pour la protection des élèves, des enseignants, du personnel, des parents et de toutes les personnes qui viennent en contact avec notre établissement (*sur le site - tapez sur: istituto- sicurezza- on a publié les protocoles avec les mesures organisationnelles pour chaque établissement*).

Vu que le contexte est encore en évolution et que le cadre épidémiologique n'est pas prévisible, les choix adoptés pourraient varier, dans la définition des conditions pour permettre la rentrée en sécurité.

Pour l'année scolaire 2020/2021, **on devra encourager une collaboration encore plus étroite entre établissement scolaire et familles**. L'urgence, encore pas terminée, nous oblige à apporter des modifications à notre vie scolaire ordinaire et ces modifications se répercuteront sur les habitudes et la vie quotidienne des familles aussi.

On demande donc à toutes les familles de **lire attentivement les protocoles de sécurité-covid rédigé pour chaque établissement et publié sur le site, l'intégration du règlement d'institut et du pacte de responsabilité mutuelle** pour l'urgence sanitaire ci-joints.

On a prévu des **rendez-vous d'information en ligne à travers Meet** avec le Responsable sécurité et la Principale, adressés à tous les délégués de classe, aux parents de maternelle et à ceux de la première année de l'école primaire et secondaire, pour illustrer les démarches décrites dans le protocole, l'intégration du pacte de responsabilité mutuelle qui devra être soussigné par les parents.

Avant la rentrée des élèves il y aura aussi une réunion de classe pour les parents des élèves des autres classes avec leurs enseignants pour illustrer les documents cités ci-dessus.

Pour les deux réunions les parents recevront l'invitation à travers l'adresse électronique institutionnelle de leurs enfants (pour les nouveaux inscrits il sera donc fondamental activer/contrôler le plus tôt possible son compte

institutionnel).

Voilà les dates des réunions en ligne avec le Responsable Sécurité, la Principale et l'équipe de la Principale:

lundi 7/9 à 17h00, réunion avec les délégués de classe de tous les établissements scolaire (maternelle, primaire et secondaire)

-lundi 7/9/ à 18h00, réunion avec les parents de l'école maternelle
-mercredi 9/9 à 17h00, réunion avec les parents des élèves de la première année (CP1) de l'école élémentaire
-jeudi 10/9 à 17h00, réunion avec les parents de la première année (sixième) de collège

Réunion de classe avec les enseignants:

mardi 8/9 à 18h00,
pour les parents des enfants de 4 et 5 ans de chaque section de l'école maternelle

vendredi 18/9 à 18h00,
pour les parents des enfants de 3 ans de chaque section de l'école maternelle

mercredi 9/9 à 18h00,
pour les parents des classes I, II, III, IV, V des deux écoles élémentaires

jeudi 10/9 à 18h00,
pour les parents des classes II et III du collège

On souligne que l'engagement de la part des familles doit être ciblé à:

1. Respecter les règles établies par l'établissement et par toutes les Institutions;
2. Garantir le contrôle des conditions de santé des élèves avant l'arrivée à l'école;
3. Eduquer ses enfants au respect des mesures de précaution (distanciation physique, port du masque, hygiène des mains, etc);
4. Éviter les attroupements même en dehors du milieu scolaire à l'entrée et à la sortie (il est souhaitable de ne pas arriver trop à l'avance et également de ne pas rester longtemps devant l'école après avoir quitté et cherché son enfant);
5. Se tenir au courant sur les indications données par l'établissement et les Institutions, consulter le site et le registre électronique.

En ce qui concerne les horaires et les modalités d'entrée et de sortie, qui seront illustrées pendant les réunions, consultez le fichier joint (délibéré en Conseil

d'Institut le 1 septembre 2020).

On rappelle que condition préalable pour la présence à l'école des élèves, de tout le personnel et des visiteurs éventuels est:

- Absence de symptômes respiratoires ou de température supérieure à 37,5°C même pendant les trois jours précédents;
- Ne pas avoir été au confinement pendant les derniers 14 jours;
- Ne pas avoir eu de contacts avec des personnes positives pendant les derniers 14 jours.

On demande pour cette raison aux parents de remplir le formulaire d'auto déclaration ci-joint concernant ses enfants sur ces conditions préalables.

Ce formulaire doit être remis le jour de la rentrée.

On renvoie à la responsabilité individuelle par rapport à son état de santé et à celui des mineurs dont on a la responsabilité parentale.

On demande à tous les parents de télécharger le Pacte de responsabilité mutuelle ci-joint et de le remettre signé le premier jour de classe (le 9 septembre pour l'école maternelle, le 15 septembre pour l'école élémentaire et le collège), avec le formulaire d'auto déclaration mesures anti contamination Covid et le formulaire d'autorisation pour la sortie autonome (seulement pour les élèves du collège).

Seulement pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'imprimer les documents qui devront être remis le premier jour de classe, on pourra contacter le personnel scolaire de chaque établissement et obtenir un rendez-vous pour prendre les photocopies du 4 au 11 septembre de 8 heures à 14 heures. Les formulaires seront donnés en dehors de l'établissement selon ce que la loi prévoit (distanciation, masque, gants ou hygiénisation des mains...).

On Vous invite à consulter le site internet pour toutes modifications.

On fait confiance sur votre collaboration.

Salutations distinguées
La Principale

En pièce-jointe les fichiers des documents cités ci-dessus :

1. intégration du règlement à respecter dans la période d'urgence sanitaire
2. intégration pacte de responsabilité mutuelle (*à signer et à remettre le premier jour de classe aux enseignants*)
3. formulaire d'auto déclaration anti contamination -covid (*à signer et à remettre le premier jour de classe aux enseignants*)
4. emploi du temps des différents établissements scolaires
5. formulaire d'autorisation pour la sortie autonome (*pour les élèves du collège à*

remettre aux enseignants le premier jour de classe)